



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 418-2025 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructure liés à la voirie municipale et un emprunt de 1 500 000 \$ (parapluie) de façon à décréter des dépenses et un emprunt pour les travaux de voiries suivants :**
 - Maintien des infrastructures routières, pavage des chaussées, des routes et des pistes cyclables ; et
 - Réparation et entretien de ponceaux et glissières de sécurité.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 4 septembre 2025.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville.

Donné à Rigaud, ce 11 septembre 2025.

Camille Primeau, LL.B., LL.M., OMA
Greffière

- ☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- ☐ Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- ☐ Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- ☐ Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

